**[82:E:6]**

**Jugement rendu au sujet de la validité d'un document**

**testamentaire après l'instruction d'une question en litige**

[*no du dossier de la cour*]

COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA] Le [*jour*] [*date*]

JUGE [*nom*]

[*intitulé de l'instance*]

[*sceau de la cour*]

JUGEMENT

LA QUESTION adressée au présent tribunal par l'ordonnance datée du [*date*] de M. le [*ou* Mme la] juge [*nom*] a été instruite aujourd'hui sans jury à [*lieu*], en présence des procureurs de [*nom*] et de [*nom*].

APRÈS AVOIR LU LES PROCÉDURES ÉCRITES [*ou la mention appropriée*] ET APRÈS AVOIR ENTENDU LA PREUVE et les plaidoiries des procureurs des parties,

1. LE TRIBUNAL STATUE ET IL DÉCLARE que le document testamentaire en date du [*date*] visé dans la présente action et dans l'ordonnance rendue le [*date*] par M. le [*ou* Mme la] juge [*nom*], document qui se présente comme le dernier testament de feu [*nom*], de [*lieu*], célibataire, est effectivement le dernier testament de feu [*nom*].

2. LE TRIBUNAL STATUE ET IL ORDONNE que le greffe de [*lieu*] de la présente Cour accorde des lettres d'homologation du testament susmentionné à la personne que ce document désigne comme exécuteur testamentaire.

3. LE TRIBUNAL STATUE ET IL ORDONNE au greffier de transmettre immédiatement au greffier local de cette Cour à [*lieu*] tous les documents qu'il a reçus à la suite de l'ordonnance rendue par M. le [*ou* Mme la] juge [*nom*] le [*date*].

4. LE TRIBUNAL STATUE ET IL ORDONNE qu'aucuns dépens ne soient adjugés pour la présente requête ni pour la présente action.

greffier local,

Cour de l'Ontario (Division générale)